

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 18 mars 2024 à 18 heures 30.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Josée Perreault	Michel Verreault
Adam Patry	Yvan Corriveau
Émilie Rémillard	Luc Champagne
Jean Yves Angers	Anthony Bilodeau

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présentes la directrice générale, Marie-Eve Mercier et la greffière, Mélanie Lebrun-Boivin.

1 - PROCLAMATION / OUVERTURE DE LA RÉUNION

2 - ORDRE DU JOUR

2.1- Adoption de l'ordre du jour
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Adam Patry

2024-159TM

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

- 5.1 Protocole d'entente avec la MRC des Appalaches et la Sûreté du Québec pour l'embauche d'une équipe de cadets pour la saison estivale 2024;
- 14.1 Soumission publique | Propriété du 104, rue Bédard Ouest | Lot n° 4 155 456.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

3.1- Adoption du procès-verbal de la séance du 4 mars 2024
ATTENDU le dépôt par la greffière du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie des documents dans les délais prévus par la loi;

2024-160TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Champagne
APPUYÉ PAR le conseiller Jean Yves Angers

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2024 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES

4.1- Adoption des comptes rendus de la commission permanente des 4 et 11 mars 2024

ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de comptes rendus de la commission permanente des 4 et 11 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Adam Patry
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE les comptes rendus des 4 et 11 mars 2024 de la commission permanente de la Ville de Thetford Mines soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - CONSEIL MUNICIPAL

5.1- Protocole d'entente avec la MRC des Appalaches et la Sûreté du Québec pour l'embauche d'une équipe de cadets pour la saison estivale 2024

ATTENDU la possibilité offerte par la MRC des Appalaches que la Ville de Thetford Mines puisse bénéficier des services de la moitié d'une équipe de deux cadets pour la période estivale 2024;

ATTENDU QU'une entente entre la Ville de Thetford Mines, la MRC des Appalaches et la Sûreté du Québec définira les engagements des parties;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 19 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Champagne

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines bénéficie des services de la moitié d'une équipe de deux cadets pour la période estivale 2024 pour une dépense totale de 5 000 \$, payable par le budget de fonctionnement de l'année 2024, le tout selon les modalités prévues

à l'entente de partenariat à intervenir avec la MRC des Appalaches et la Sûreté du Québec;

QUE le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, l'Entente de partenariat relative à la fourniture de services de cadets de la Sûreté du Québec pour la saison estivale 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 - RAPPORTS DE LA GREFFIÈRE

6.1-
Rapport de la
greffière sur les
demandes de
dérogations
mineures

La greffière donne lecture de son rapport en vertu de l'article 5 (7°) du *Règlement numéro 16 sur les dérogations mineures*, à l'effet qu'aucune objection écrite n'a été soulevée en regard des demandes concernant :

- La propriété située au 1458, rue des Tourterelles;
- La propriété située au 99, rue Pinette;
- La propriété située au 619, rue Delisle.

Le maire demande aux personnes présentes si elles souhaitent présenter leurs observations concernant ces demandes de dérogations mineures.

7 - GESTION DU TERRITOIRE

7.1-
Dérogation
mineure pour la
propriété située
au 1458, rue des
Tourterelles

2024-163TM

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2024-009 concernant un immeuble situé au 1458, rue des Tourterelles a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à autoriser des bâtiments complémentaires d'une superficie totale de 80 mètres carrés, lorsque prescrite à 68,8 mètres carrés maximum, le tout afin de permettre la construction d'un nouveau garage de 4,9 mètres x 7,3 mètres (16 pieds x 24 pieds) attenant à l'abri d'auto existant;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 19 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller Anthony Bilodeau
la conseillère Émilie Rémillard

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2024-009 relativement au lot numéro 4 602 221 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2-
Dérogation
mineure pour la
propriété située
au 99, rue
Pinette

2024-164TM

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de lotissement portant le numéro 2024-010 concernant un immeuble situé au 99, rue Pinette a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à permettre un lot d'une largeur de 8 mètres, mesuré sur la ligne avant de terrain, lorsque prescrite à 45,72 mètres, le tout afin de permettre la construction d'une résidence;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 19 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
 APPUYÉ PAR le conseiller Luc Champagne

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de lotissement portant le numéro 2024-010 relativement au lot numéro 4 602 484 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3-
Dérogation
mineure pour la
propriété située
au 619, rue
Delisle

2024-165TM

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2024-006 concernant un immeuble situé au 619, rue Delisle a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande comporte deux (2) volets :

1. Autoriser des bâtiments complémentaires d'une superficie totale de 130 mètres carrés, lorsque prescrite à 101 mètres carrés maximum et;
2. Autoriser un bâtiment complémentaire d'une hauteur de 6,5 mètres, lorsque prescrite à 5,5 mètres maximum, le tout afin de permettre la construction d'un garage isolé de 7,3 mètres x 11,0 mètres (24 pieds x 36 pieds);

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 19 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau
 APPUYÉ PAR le conseiller Anthony Bilodeau

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2024-006 relativement au lot numéro 4 157 491 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - SOUMISSIONS / PROPOSITIONS

8.1-
Départ, entretien
mi-saison et
mise en
veilleuse des
systèmes de
réfrigération des
aré纳斯

2024-166TM

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour les travaux de départ, d'entretien mi-saison et de mise en veilleuse des systèmes de réfrigération des arénas pour les années 2024 à 2027;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture de la soumission suivante :

Soumissionnaire	Option A - 1 an		Option B - 3 ans	
	Partie A Centre Mario- Gosselin	Partie B Centre Renaud- Fournier	Partie A Centre Mario- Gosselin	Partie B Centre Renaud- Fournier
Bonair SD inc.	9 629,95 \$	7 370,40 \$	28 889,85 \$	22 111,20 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 18 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Champagne
 APPUYÉ PAR le conseiller Jean Yves Angers

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite à la soumission reçue, la Ville de Thetford Mines confie à Bonair SD inc. les travaux de départ, d'entretien mi-saison et de mise en veilleuse des systèmes de réfrigération du Centre Mario-Gosselin et du Centre Renaud-Fournier pour les années 2024 à 2027;

QUE la dépense anticipée pour les trois (3) années de contrat estimée à 51 001,05 \$, taxes en sus, soit payable à même le budget de fonctionnement régulier du Service des travaux publics, génie et environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - AFFAIRES JURIDIQUES

10 - COUR MUNICIPALE

11 - DIRECTION GÉNÉRALE

12 -

RESSOURCES HUMAINES

12.1-
Création d'un
poste |
Technicien en
gestion
documentaire au
Service du
greffe et de la
Cour municipale

ATTENDU le souhait de la Ville de Thetford Mines de faire un virage numérique;

ATTENDU les besoins d'avoir une nouvelle ressource pour accomplir les tâches de gestion documentaire au sein du Service du greffe et de la Cour municipale;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 18 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE,

2024-167TM

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller Adam Patry
le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QU'un nouveau poste de technicien en gestion documentaire soit créé au Service du greffe et de la Cour municipale;

QUE le titulaire de ce poste fasse partie de l'accréditation syndicale des employés de bureau de la Ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2-
Mouvement |
Poste de
technicien en
gestion
documentaire au
Service du
greffe et de la
Cour municipale

ATTENDU les besoins de doter un poste de technicienne en gestion documentaire au Service du greffe et de la Cour municipale;

ATTENDU le résultat de la procédure d'affichage;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 5 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

2024-168TM

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

la conseillère Émilie Rémillard
le conseiller Luc Champagne

ET RÉSOLU :

QUE madame Yuliana Martinez soit nommée au poste de technicien en gestion documentaire au Service du greffe et de la Cour municipale, et ce, à compter du 25 mars 2024;

QUE le salaire et les conditions de travail de madame Martinez soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des employés de bureau de la Ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3-
Mouvement |
Poste d'adjointe
administrative
temporaire au
Service des
ressources
financières

2024-169TM

ATTENDU les besoins de combler temporaire le poste d'adjointe administrative au Service des ressources financières;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 18 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau

ET RÉSOLU :

QUE madame Amélie Huber soit désignée à titre d'adjointe administrative temporaire (classe 7) au Service des ressources financières, et ce, à compter du 25 mars 2024;

QUE le salaire et les conditions de travail de madame Huber soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des employés de bureau de la Ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4-
Embauche en
permanence au
poste de
pompier à temps
partiel au
Service de la
sécurité incendie
| M. Yanick
Bergeron

2024-170TM

ATTENDU la fin de la période de probation du titulaire du poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie;

ATTENDU le rapport d'évaluation effectué par le directeur du Service;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 5 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau
APPUYÉ PAR le conseiller Adam Patry

ET RÉSOLU :

QUE monsieur Yanick Bergeron soit engagé en permanence au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 9 mars 2024;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Bergeron soient ceux déterminés à la convention collective de travail intervenue entre la Ville et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Thetford Mines - SCFP7155.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES FINANCIÈRES

13.1-
Dépôt du
rapport final |
Convention
d'aide financière
avec le ministère
des Transports
et de la Mobilité
durable |
Transport
collectif

2024-171TM

ATTENDU la signature de la Convention d'aide financière entre la ministre des Transports et de la Mobilité durable et la Ville pour le financement du transport collectif;

ATTENDU QUE la Ville doit transmettre à la Ministre au plus tard le 31 mars 2024, un rapport final attestant les pertes de recettes tarifaires et d'achalandage subies par rapport à l'année de référence 2019;

ATTENDU la recommandation des membres de la commission des finances et de l'administration municipale en date du 14 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Émilie Rémillard
APPUYÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines prenne acte du dépôt du rapport final attestant les pertes de recettes tarifaires et d'achalandage subies par rapport à l'année de référence 2019;

QUE ce rapport soit transmis à la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2-
Demande d'aide
financière

2024-172TM

ATTENDU le dépôt de demandes d'aides financières par divers organismes;

ATTENDU la recommandation des membres de la commission permanente en date du 18 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Anthony Bilodeau
APPUYÉ PAR la conseillère Émilie Rémillard

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines octroie les aides financières et les autorisations suivantes :

Organisme Demandeur	Événement	Montant octroyé (\$)	Autres (fermeture de rues, récurrence)
Héritage Centre-Ville	Cabane à sucre urbaine	---	- Fermeture de la rue Notre-Dame Ouest, entre les rues Saint-Joseph Nord et Pie XI, - Fermeture de la rue Saint-Joseph Nord, en direction Sud, entre les rues

			Gangeau et Notre Dame Ouest ainsi qu'entre les rues Notre-Dame Ouest et King, et ce, le 20 avril 2024 entre 10 heures et 18 heures
Les Cabotins	Papilles et théâtre	600 \$	«Partenaire argent» du plan de visibilité déposé

QUE ces aides financières soient octroyées conditionnellement à la tenue des événements et financées à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 -

GREFFE

14.1-
Soumission
publique |
Propriété du
104, rue Bédard
Ouest | Lot n° 4
155 456

2024-173TM

ATTENDU la *Politique de vente et d'aliénation d'immeubles appartenant à la Ville de Thetford Mines*;

ATTENDU la tenue d'une soumission publique pour la vente de l'immeuble du 104, rue Bédard Ouest (lot numéro 4 155 456) appartenant à la Ville de Thetford Mines du 28 février au 14 mars 2024;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines a procédé à l'ouverture d'une promesse d'achat, soit celle déposée par madame Christine Dubois et monsieur Pierre-Alexandre Giroux;

ATTENDU le rapport de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 18 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Émilie Rémillard
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines accepte les termes de la promesse d'achat signée le 13 mars 2024 déposée par madame Christine Dubois et monsieur Pierre-Alexandre Giroux;

QUE la Ville de Thetford Mines vende le lot numéro 4 155 456, cadastre du Québec, au prix de 24 007,77 \$, sans aucune garantie légale, aux risques et périls de l'acheteur, à madame Christine Dubois et monsieur Pierre-Alexandre Giroux, le tout selon les termes de cette promesse d'achat;

QUE tous les frais reliés aux présentes, notamment les honoraires professionnels requis pour la vente de même que les frais de publication et des copies, soient assumés par l'acheteur;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence l'assistante-greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, tous les documents nécessaires pour l'exécution des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15 - SERVICE DE POLICE

16 - SÉCURITÉ INCENDIE

17 - TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

18 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

18.1-
Demande
d'appui auprès
de la
Commission de
protection du
territoire
agricole du
Québec dans le
cadre d'une
demande de
conversion
d'usage du lot no
4 602 484

ATTENDU QUE monsieur Marc Bernier est propriétaire du lot n° 4 602 484 du cadastre du Québec, situé au 99, rue Pinette, et qu'il demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une conversion d'un usage commercial en un usage résidentiel sur une superficie de 5 000 mètres carrés;

ATTENDU QUE la loi prévoit que toute demande à la CPTAQ doit être accompagnée d'une recommandation de la Ville concernée sous forme de résolution motivée en fonction des critères de l'article 62 de la loi;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation se situe dans un milieu forestier situé derrière l'emprise de la voie ferrée;

ATTENDU QUE le potentiel agricole est de classe 4 et 5 et donc que les sols comportent de graves limitations qui restreignent le choix des cultures ou imposent des pratiques spéciales de conservation;

ATTENDU QUE les possibilités d'utilisation du site visé à des fins agricoles demeurent limités compte tenu des autorisations accordées par la CPTAQ pour des usages non reliés à l'agriculture et que le lot n'a pas fait l'objet d'activités agricoles au cours des 20 dernières années;

ATTENDU QUE les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants seront minimales étant donné qu'une résidence n'est pas considérée comme un immeuble protégé;

ATTENDU QUE la Ville possède des espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire et hors de la zone agricole permanente qui pourraient satisfaire la demande;

ATTENDU QUE l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles seront peu impactés par la demande advenant une autorisation;

ATTENDU QUE l'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la Ville aura peu d'impact puisque l'autorisation permettrait de

2024-174TM

réduire la superficie liée à une utilisation autre qu'agricole advenant la conversion d'un usage commercial à un usage résidentiel;

ATTENDU QUE la superficie foncière demeurera la même puisque la demande n'est pas reliée au morcellement ni à l'aliénation du lot 4 602 484;

ATTENDU QUE la demande à portée collective (dossier 373059) autorise les usages résidentiels advenant une autorisation de la CPTAQ pour convertir un usage commercial en usage résidentiel;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Jean Yves Angers

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines appuie la demande présentée par monsieur Marc Bernier et visant à obtenir l'autorisation de convertir un usage commercial en usage résidentiel du lot n° 4 602 484, cadastre du Québec;

QUE la Ville de Thetford Mines confirme à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que cette demande est conforme à sa réglementation en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19 - LOISIRS ET CULTURE

19.1-
Fonds régions et
ruralité |
Demande de
subvention |
Projet d'espace
culturel en plein
air dans la MRC
des Appalaches

2024-175TM

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines souhaite présenter une demande de subvention dans le cadre du Fonds régions et ruralité - Volet 3 | Signature innovation plein air de la MRC des Appalaches;

ATTENDU la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 11 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Champagne
APPUYÉ PAR le conseiller Adam Patry

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines appuie le projet suivant présenté au Fonds régions et ruralité - Volet 3 | Signature innovation plein air de la MRC des Appalaches, et s'engage à contribuer à sa réalisation par les investissements décrits:

Titre du projet	Aide financière demandée	Engagement financier de la Ville	Coût total du projet
Plan d'aménagement d'un espace culturel extérieur sur le site de KB3	45 000 \$	5 000 \$	50 000 \$

QUE la participation financière de la Ville soit financée à même le budget de fonctionnement;

QUE la directrice du Service des loisirs et de la culture, Marie-Pier Lacasse, soit désignée comme mandataire pour signer la documentation relative au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.2-
Fonds régions et
ruralité | Appui
au projet de
l'école de
l'Étincelle |
Projet de mise
en place d'un
club de vélo de
montagne

ATTENDU le dépôt par l'école de l'Étincelle d'une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité - Volet 3 | Signature innovation plein air de la MRC des Appalaches pour le projet mise en place d'un club de vélo de montagne de l'Étincelle;

ATTENDU la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 18 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE,

2024-176TM

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines appuie la demande d'aide financière de l'école de l'Étincelle présentée au Fonds régions et ruralité - Volet 3 | Signature innovation plein air de la MRC des Appalaches pour le projet mise en place d'un club de vélo de montagne de l'Étincelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.3-
Installation d'un
abreuvoir au
Centre Renaud-
Fournier

ATTENDU la demande du Cégep de Thetford relative à l'installation d'un abreuvoir au 2^e étage du Centre Renaud-Fournier;

ATTENDU la recommandation des membres de la Commission des loisirs et de la culture du 21 février 2024;

2024-177TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 4 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Champagne
APPUYÉ PAR le conseiller Anthony Bilodeau

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines procède à l'achat et l'installation d'un abreuvoir qui sera localisé au 2^e étage du Centre Renaud-Fournier pour un coût total n'excédant pas 4 000 \$, taxes en sus;

QUE les sommes nécessaires à la réalisation des présentes soient prises à même le budget de fonctionnement de l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.4-
Aide financière
pour
l'installation
d'un abri de
joueur au terrain
synthétique du
Cégep de
Thetford

2024-178TM

ATTENDU la demande du Cégep de Thetford relative à l'installation d'un abri de joueur au terrain synthétique du Cégep;

ATTENDU la recommandation des membres de la Commission des loisirs et de la culture du 21 février 2024;

ATTENDU la recommandation des membres du comité du legs des Jeux du Québec;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 4 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Émilie Rémillard
APPUYÉ PAR le conseiller Jean Yves Angers

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines verse une aide financière de 11 500 \$ au Cégep de Thetford pour la réalisation du projet d'installation d'un abri de joueurs au terrain synthétique du Cégep de Thetford;

QUE le montant de cette aide financière soit payable à même le surplus affecté aux legs des Jeux du Québec pour le programme d'aide financière aux organismes;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence l'assistante-greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, l'entente de versement d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20 -

LÉGISLATION

20.1-
Adoption du
Règlement n°
992 (projet n°
2024-104-PU |
îlots de chaleur)

2024-179TM

La greffière mentionne l'objet du règlement.

ATTENDU QUE le projet de règlement 2024-104-PU a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 19 février 2024 et que l'avis de motion a été donné ce même jour;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean Yves Angers
APPUYÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 992 intitulé **Règlement amendant le *Plan d'urbanisme n° 147 dans le but d'ajouter des dispositions concernant les îlots de chaleur*** soit adopté avec changement;

QUE le texte intégral de ce règlement soit consigné aux Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2-
Adoption du
Règlement n°
991 (projet n°
2024-03 |
démolition)

La greffière mentionne l'objet du règlement.

ATTENDU QUE le projet de règlement 2024-03 a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 4 mars 2024 et que l'avis de motion a été donné ce même jour;

EN CONSÉQUENCE,

2024-180TM

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Adam Patry
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 991 intitulé **Règlement relatif à la démolition d'immeubles** soit adopté sans changement;

QUE le texte intégral de ce règlement soit consigné aux Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.3-
Adoption du
premier projet
de règlement n°
2024-236-Z
(inclure le PAE
de la rue de la
Gare)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Émilie Rémillard
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE le premier projet de **Règlement amendant le Règlement de zonage n° 148 dans le but d'inclure le plan d'aménagement d'ensemble *Les habitations de la Gare***, soit adopté et que le numéro 2024-236-Z lui soit attribué;

2024-181TM

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui se tiendra à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.4-
Adoption du
premier projet
de règlement n°
2024-237-Z
(autoriser les
habitations
multifamiliales |
rue Saint-
Alphonse Nord)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Champagne
APPUYÉ PAR la conseillère Émilie Rémillard

ET RÉSOLU :

QUE le premier projet de **Règlement amendant le Règlement de zonage n° 148 dans le but d'ajouter l'usage 131. Habitation multifamiliale isolée et d'augmenter le nombre maximum de logements autorisés dans un bâtiment de la zone 2406C, située en bordure de la rue Saint-Alphonse Nord**, soit adopté et que le numéro 2024-237-Z lui soit attribué;

2024-182TM

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui se tiendra à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.5-
Adoption du
premier projet
de règlement n°
2024-238-Z
(autoriser les
habitations
multifamiliales |
rue de la Nature)

2024-183TM

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller Jean Yves Angers
le conseiller Anthony Bilodeau

ET RÉSOLU :

QUE le premier projet de **Règlement amendant le Règlement de zonage n° 148 dans le but d'ajouter l'usage 131. Habitation multifamiliale isolée et d'augmenter le nombre maximum de logements autorisés dans un bâtiment de la zone 2933R, située en bordure de la rue de la Nature**, soit adopté et que le numéro 2024-238-Z lui soit attribué;

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui se tiendra à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.6-
Adoption du
projet de
règlement n°
2024-06 (code
d'éthique et
déontologie |
personnel de
cabinet)

2024-184TM

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller Michel Verreault
le conseiller Yvan Corriveau

ET RÉSOLU :

QUE le projet de **Règlement instituant le code d'éthique et de déontologie pour le personnel de cabinet de la Ville de Thetford Mines** soit adopté et que le numéro 2024-06 lui soit attribué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.7-
Avis de motion
(projet n° 2024-
06 | code
d'éthique et
déontologie |
personnel de
cabinet)

Le conseiller Jean Yves Angers donne avis que sera présenté, pour étude et adoption, le **Règlement instituant le code d'éthique et de déontologie pour le personnel de cabinet de la Ville de Thetford Mines**, le tout conformément aux dispositions du projet de règlement n° 2024-06.

21 -

PÉRIODE DE QUESTIONS

21.1-
Période de
questions

Les citoyens ont été invités, par les différentes publications faites par la Ville, à transmettre leurs questions à poser au conseil municipal par téléphone ou par écrit.

Et cette réunion se termine à 19h05.

La greffière,
Mélanie Lebrun-Boivin

Le maire,
Marc-Alexandre Brousseau

MLB/mcj